



AR Prefecture

063-216302653-20260205-20260101-DE
Reçu le 09/02/2026

COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six le cinq février le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO 1^{ER} adjoint..

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2026

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Absent : Sylvette MARECHAL, Nicole MARQUES, Patricia MONTAGNIER, Héloïse FERRIER

Secrétaire de séance : Patricia LACHAMP

DELIBERATION Engagement du quart des dépenses N°2026/01/01

Finances locales : Décisions budgétaires

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP+DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2025 mais non mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 30 avril 2026.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le 1^{er} adjoint demande au Conseil Municipal de l'autoriser, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026 à engager, liquider et mandater sur les bases du budget 2025, le quart des dépenses d'investissement, soit :

**AR Prefecture****COMMUNE D'ORLEAT**
CONSEIL MUNICIPAL 5 FEVRIER 2025063-216302653-20260205-20260101-DE
Reçu le 09/02/2026**BUDGET COMMUNE**

Crédits ouverts 2025	RAR	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé avant vote BP 2026 Plafonné à 25%
Ch 204 : 135 647.65		135 647.65	33 911.91
Ch21 : 112 200.00		112 200.00	28 050.00
Ch23 : 1 243 366.98	21 000.00	1 222 366.98	305 591.74
Ch 27 : 2 539.00		2 539.00	634.75
Total : 1 493 753.63	21 100.00	1 472 753.63	368 188.40

ouverture de crédits au compte :

- 2111 d'un montant de 500 € pour acquisition parcelle AW97
 - 10226 d'un montant de 3855 € pour remboursement taxe d'aménagement
 - 231 d'un montant de 21 468 € pour réfection mur de la mare des Pernettes
 - 231 d'un montant de 41 580 € pour travaux école maternelle
 - 2188 d'un montant de 1000 € pour équipement pour PCS
 - 2157 d'un montant de 2 994 € pour équipement service techniques
 - 2188 d'un montant de 1 600 € pour équipement du restaurant scolaire
 - 2152 d'un montant de 5 100 € pour signalétique
- Soit un total de 77 097.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise l'engagement du quart des dépenses comme ci-dessus.

L'Adjoint

Le Secrétaire

Laurent DOLCEMASCOLO

Patricia LACHAMP